

La FeBISP écrit sa lettre au Père Noël

→ Pierre Devleeshouwer

Ce n'est pas un scoop : l'année 2014 sera marquée très fortement par les triples élections que notre pays connaîtra d'ici quelques mois. C'est évidemment un moment fort dans la vie de notre démocratie. Fort, parce que les choix que nous ferons détermineront de nouvelles majorités. Fort aussi, parce que les nouveaux Gouvernements qui en découleront devront mettre en œuvre la désormais célèbre 6^{ème} réforme de l'Etat. Cette réforme conforte l'importance des Régions en lui apportant des compétences et des moyens significatifs.

Si traditionnellement, lors des années électorales, notre Fédération participe au débat démocratique en s'exprimant sur ses constats, ses analyses, ses revendications et ses propositions, nous le ferons de manière plus importante en 2014. À la fois pour les raisons évoquées ci-dessus, mais aussi au vu d'importants volets des matières régionalisées qui toucheront soit nos associations, soit les publics pour lesquels elles travaillent au quotidien.

Nous publierons bientôt notre memorandum qui abordera toutes les questions et toutes les propositions que nous soutenons pour les secteurs de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale d'insertion.

Mais dès à présent, dans le dossier de notre magazine, nous vous en présentons les axes forts.

La première partie aborde les questions liées aux politiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Point crucial dans un contexte bruxellois de chômage élevé et de volonté politique accrue d'activation toujours plus intense, plus contrainte et plus sanctionnante. Comme vous le lirez, nous pensons qu'il faut faire mieux et différemment pour que les politiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi, spécialement pour les moins qualifiés d'entre eux, se fassent plus en fonction de ce qu'ils ont réellement besoin et en tenant plus compte de leurs atouts et des contraintes quotidiennes qu'ils subissent.

La deuxième partie se consacre à la question qu'on ne peut dissocier en Région bruxelloise des politiques d'accompagnement : celle de la formation professionnelle. Avec un pourcentage très important de travailleurs sans emploi peu qualifiés, ou en tout cas, sans qualification reconnue par un diplôme, la formation professionnelle se doit d'être, en Région bruxelloise, un axe fort des politiques publiques. Si des efforts importants ont été faits en cette matière durant la

législature que s'achève, le secteur de l'ISP, pourtant spécialisé dans les actions de formation pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés, n'a pas suffisamment été soutenu et développé pour répondre de manière qualitative à un nombre toujours plus grand de personnes qui sollicitent nos associations.

Enfin, la troisième partie se centre sur le volet important de l'économie sociale d'insertion. Dans un contexte économique difficile, où le paradoxe bruxellois ne se résorbe pas (le premier bassin d'emplois de la Belgique et la Région avec le plus haut taux de chômage), nous pensons qu'au-delà du développement des politiques d'accompagnement et de formation des demandeurs d'emploi, il est indispensable aussi de développer des emplois qui leurs soient accessibles et qui répondent à des besoins économiques et sociaux de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans ce cadre, l'économie sociale d'insertion devrait être, dans les années futures, mieux soutenue et mieux valorisée.



Une véritable politique d'accompagnement des demandeurs d'emploi bruxellois

--> Michèle Hubin

L'échéance électorale de mai 2014 se profile comme l'occasion de rappeler aux représentants politiques combien l'accès à l'emploi durable et de qualité des publics, accueillis par les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), est conditionné à un accompagnement de qualité pour les TOUS les demandeurs d'emploi bruxellois. Ce n'est ni plus ni moins que le rappel d'une garantie d'un travail exécuté sur le terrain avec conviction, motivation et méthode.

Une véritable politique d'accompagnement des demandeurs d'emploi bruxellois

Le triste constat du chômage à Bruxelles

Bruxelles a, par bien des aspects, la réputation d'une ville parmi les plus attractives d'Europe. Lorsque les grands médias internationaux parlent de Bruxelles, c'est aussi en référence à son rôle de capitale de l'Europe. Mais cette réputation est largement entachée par un taux de chômage élevé, bien au-dessus de la moyenne européenne. Si espoir mitigé de reprise économique il y a, le marché du travail et les conditions sociales à Bruxelles restent dans un état critique. Le commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion, László Andor, a déclaré le mois dernier : « *L'autosatisfaction n'est pas de mise* ». En effet, à Bruxelles, il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser ; le chômage reste un fléau ! Le taux de chômage¹ de la population faiblement qualifiée (c'est-à-dire possédant au maximum le CESDD²) est passé de 25,1% en 2002 à 29,3% en 2012. C'est plus du double de la moyenne du pays qui se situe à 14,2%. Le taux de chômage des Bruxellois moyennement qualifiés (c'est-à-dire possédant au maximum le CESS³) est passé de 15% en 2002 à 20% en 2012⁴. Si l'on cerne la population des moins de 25 ans pour les 19 communes de l'agglomération bruxelloise, on atteint un taux de 30,9% de jeunes au chômage, plus d'un tiers des communes se situant au-dessus de cette triste moyenne.

Activation, contrôle, accompagnement... une triangulation diabolique

Dès la décision du Gouvernement fédéral en 2004 visant le contrôle renforcé du comportement de recherche active d'emploi, les opérateurs fédérés à la FeBISP plaident pour une réforme de la politique d'activation des chômeurs au service de la mise en place d'une réelle politique d'accompagnement. En effet, tant les Missions Locales que les opérateurs de formation professionnelle s'attèlent chaque jour à soutenir les demandeurs d'emploi bruxellois peu qualifiés à trouver du travail via des actions d'orientation professionnelle, des formations et de l'accompagnement. Ils sont donc confrontés quotidiennement aux problèmes engendrés par la politique d'activation des chômeurs.

L'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés, relatif à l'accompagnement et au suivi actifs des chômeurs et approuvé en première lecture en juin 2013, vient renforcer l'inquiétude des opérateurs. En effet, l'augmentation et l'intensification des mesures d'activation et de contrôle qui répondent à la logique quantitative des pouvoirs publics ne se font pas vraiment dans l'intérêt des demandeurs d'emploi, notamment des plus fragilisés, qui constituent la majorité du public accueilli dans le dispositif ISP. De plus, l'expérience de notre secteur depuis plus de 30 ans permet d'affirmer que seuls des accompagnements de qualité sur base volontaire permettent une véritable insertion à long terme. La perspective du transfert de la compétence de contrôle des travailleurs sans emploi de l'ONEM vers les Régions, ce qui signifie sans doute pour Bruxelles, à ACTIRIS, plonge les opérateurs d'ISP – partenaires d'ACTIRIS – dans un questionnement sur la qualité même de leur travail.

1 Le taux de chômage représente la population active inoccupée/population active totale

2 C.S.D.D. = Certificat d'Enseignement Secondaire du Deuxième Degré

3 C.E.S.S. = Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur

4 Source : SPF Economie - DGSIE (EFT), calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi - BNB, SPF Economie - DGSIE (EFT), ACTIRIS, Steunpunt-WSE, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi



Les opérateurs d'ISP veulent accompagner TOUS les travailleurs sans emploi

Dans le Bruxelles multiculturel, qui sont les travailleurs sans emploi par les opérateurs d'ISP ? Ce qui frappe, c'est précisément leur diversité. Près de 80% d'entre eux sont jeunes, infra-qualifiés, primo-arrivants, en chômage de longue, voire de très longue durée ou âgés de plus de 40 ans et soumis aux procédures de contrôle jusqu'à 52 ans. Sans oublier les « non-orientables » qu'on a aussi appelé les MMPP désignant des personnes souffrant de problématiques d'ordre Médical, Mental, Psychique et/ou Psychiatrique. L'insertion socioprofessionnelle est toujours restée prudente quant à la catégorisation des demandeurs d'emploi et a toujours refusé, avec force, de définir une catégorie de manière non objective et plaçant ces demandeurs d'emploi dans une voie sans issue. La notion de « non orientables » est une dérive dangereuse qui spéculait négativement sur le futur de ces personnes. De plus, la possibilité de les transférer vers un autre mécanisme de solidarité semble montrer une volonté de se débarrasser des demandeurs d'emploi les plus éloignés du travail et paraît nier leur droit à l'accompagnement vers l'emploi. La réalité du public accueilli est bien celle de la pluralité des profils.

Le dénominateur commun des publics accompagnés : un accompagnement de qualité pour tous

Qu'ils soient jeunes, plus âgés, peu qualifiés ou même sans qualification, le combat à mener est le même pour tous.

L'accompagnement qui leur est réservé doit donc être spécifique, diversifié et ouvrir des horizons.

Les associations veulent attirer l'attention sur l'importance d'une prise en compte de la méthodologie d'accompagnement construite et développée par les acteurs de terrain. Cette reconnaissance passe par la valorisation des différentes étapes de l'accompagnement. Et faut-il le rappeler, un travail d'accompagnement de qualité comprend bien évidemment la recherche de formation et d'emploi mais aussi un travail de re-motivation / re-mobilisation en passant bien souvent par un soutien pour la récupération de droits sociaux ou la recherche de logement. Cette énergie déployée dans un accompagnement de qualité garanti par une méthodologie

adéquate s'accorde mal avec le raisonnement des responsables de la politique d'emploi. Gérer le flux semble être leur préoccupation principale mais s'accommode mal du respect de la nature sociale du travail d'accompagnement. Pour renverser cette tendance, seules des normes de travail et d'évaluation basées sur la qualité et non la quantité (soit le nombre de dossiers traités) peuvent sauver la mise.

Le graal : un parcours d'insertion sécurisé

Petit rappel basique : l'insertion est sociale, culturelle et professionnelle. Elle doit viser l'amélioration de la qualité de vie, tenant compte des besoins et possibilités des travailleurs sans emploi.

Il est fondamental que ceux qui s'adressent au dispositif d'insertion socioprofessionnelle, le fassent de manière volontaire. Il est tout aussi essentiel qu'ils soient considérés comme acteurs de leur parcours d'insertion et restent au centre du dispositif. Une politique d'activation des demandeurs d'emploi trop centrée sur l'obligation et les sanctions est en nette opposition avec les principes fondateurs de l'insertion socioprofessionnelle. C'est pourquoi la FeBISP demande à ce que la politique d'emploi change ses principes de base et soit fondée sur la création d'emplois, sur la prise en considération des difficultés des demandeurs d'emploi et sur le renforcement et l'augmentation des moyens pour l'accompagnement. Cette demande est peu compatible avec le principe d'exclusion visé par l'activation et le contrôle, en particulier en période de crise économique. Contraints d'accepter des contrats précaires, de rechercher et fournir des preuves de leur recherche d'emploi, de faire

face à la concurrence sur le marché de l'emploi, les demandeurs d'emploi sont entraînés dans une spirale insécurisante. L'accompagnement individuel glisse vers une individualisation de la responsabilité du travailleur sans emploi et une psychologisation des problèmes collectifs. Pour être sécurisant, un parcours d'insertion doit être souple, allier les possibilités d'orientation professionnelle, de formation et de recherche d'emploi. Chaque demandeur d'emploi est unique. C'est le principe de base des organismes d'insertion socioprofessionnelle. Dès lors, les conseillers des Missions Locales et les agents de guidance des opérateurs de formation travaillent avec chaque personne pour définir le parcours d'insertion qui leur conviendra le mieux.

Des emplois durables et de qualité pour les travailleurs sans emploi bruxellois

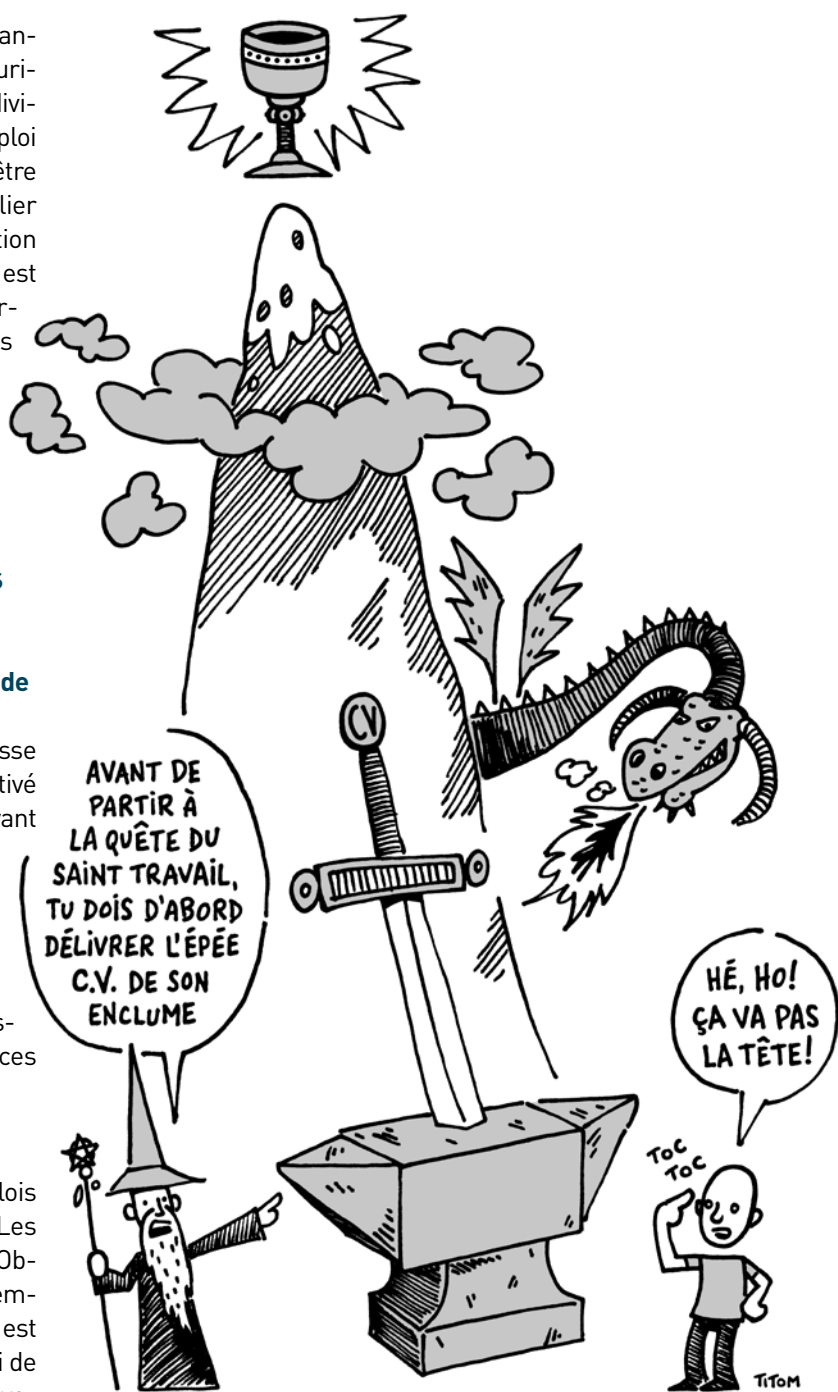
A la recherche de preuves ... de recherche d'emploi ou de recherche de formation

Effet pervers de l'activation : le public se presse en masse aux portes des opérateurs ISP. Seulement, le public activé vient d'abord chercher ... une preuve de sa venue avant de penser à l'emploi. Changement de logique : de la recherche d'emploi, on glisse vers la quête de preuves de recherche d'emploi. Evolution dont les organismes d'ISP paient d'ailleurs les frais puisqu'ils doivent répondre à cette nouvelle demande dénuée de sens social, considérablement chronophage en travail administratif et sans personnel supplémentaire alors que les forces de travail affectées au dispositif sont déjà insuffisantes.

... Puis à la recherche d'un emploi

Nous le savons, Bruxelles offre un grand nombre d'emplois mais essentiellement pour des postes (très) qualifiés. Les indicateurs du marché du travail publiés en 2012 par l'Observatoire bruxellois de l'Emploi⁵ attestent que le taux d'emploi⁶ de la main-d'œuvre bruxelloise faiblement qualifiée est plus de deux fois plus élevé par rapport au taux d'emploi de la main-d'œuvre hautement qualifiée, passant respectivement de 32,9% à 75,8%.

La logique de l'activation a tendance à favoriser la surqualification. Il est donc vital pour le public de l'ISP que l'offre d'emplois disponibles et son accessibilité soient revues à la hausse. L'offre d'emplois peu ou moins qualifiés existe pourtant bel et bien.



Par ailleurs, la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi bruxellois semble plus complexe : le manque d'information mutuelle, la discrimination à l'embauche, la difficulté de trouver des stages en entreprise réellement formatifs, les trop timides expériences d'immersion dans l'entreprise et la capacité de définition claire du niveau de compétences requis par l'employeur, sont autant de pièges à lever afin de créer les conditions de mise à l'emploi d'un public peu qualifié.

5 Sources : SPF Economie - DGSIE (EFT), calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi

6 Le taux d'emploi représente le nombre de personnes ayant un emploi (les personnes occupées) exprimé en pour cent de la population âgée de 15 à 64 ans.

Une politique déterminée pour une formation professionnelle de qualité

→ François Geradin

Parmi les volets thématiques du Mémoire de la FeBISP figure naturellement celui concernant les politiques de la formation professionnelle. Dans un contexte socioéconomique bruxellois particulièrement préoccupant, la formation professionnelle des travailleurs sans emploi infrascolarisés doit en effet constituer un enjeu tout à fait central pour les nouvelles majorités issues des scrutins de mai 2014. Coup d'œil sur ce volet de notre Mémoire.

Une offre de formation renforcée et fluidifiée

Avant d'aborder des revendications d'ordre qualitatif, la question quantitative du nombre de places disponibles en formation pour les travailleurs sans emploi bruxellois est essentielle. En effet, avant même d'envisager les conditions nécessaires qui permettraient de garantir des formations professionnelles de qualité, encore faut-il que ces formations existent en nombre suffisant... Sur ce point, même si les places en formation ISP ont très légèrement augmenté au cours de cette législature, le nombre croissant de demandeurs d'emploi bruxellois infrascolarisés et, parallèlement, le renforcement de la politique d'activation nécessitent de poursuivre l'effort et de continuer à augmenter le nombre de places disponibles. Ce nombre doit augmenter d'au moins 50% au terme de la prochaine législature : soit 6.500 places contre environ 4.300 actuellement – chiffres de 2012. Pour ce faire, les moyens financiers nécessaires doivent évidemment être mis à la disposition des OISP pour assurer cette augmentation.

Cette augmentation de l'offre de formation dans le dispositif d'insertion socioprofessionnelle ne doit toutefois pas se faire au détriment de la qualité. Il faut donc logiquement permettre aux OISP de garder leur objectif de qualité. Pour atteindre cet objectif, certaines conditions doivent être remplies : le libre choix pour les travailleurs sans emploi de s'inscrire en formation, des groupes de formation limités en taille, la possibilité pour les OISP d'utiliser des pédagogies adaptées, ou encore, un accompagnement pédagogique et social assuré tout au long du parcours d'insertion.

Les objectifs quantitatifs et qualitatifs ne doivent donc pas être vus comme des facteurs devant varier de façon inver-



sement proportionnelle l'un par rapport à l'autre mais, au contraire, comme des objectifs à maintenir de front et à finement articuler.

Ensuite, cette offre de formation professionnelle, pour qu'elle puisse être tout à la fois renforcée et fluidifiée, nécessite également que les pouvoirs publics sortent de leur logique d'appels à projets. Si le chômage des Bruxellois peu qualifiés demande évidemment des solutions urgentes, c'est surtout un travail de longue haleine qu'il s'agit de mener. Or, les pouvoirs publics ont choisi de développer leurs « partenariats » via des appels à projets, récurrents (ceux conjoints Bruxelles Formation – ACTIRIS de type « convention emploi/formation ») ou ponctuels (de type « femmes rentrantes », « codes comportementaux », etc.). Si les appels à projets du premier

type, sur base annuelle, fragilisent les acteurs de l'insertion en ne leur permettant pas de travailler sur le moyen ou le long terme, les appels à projets ponctuels « saucissonnent » les enjeux et permettent, au mieux, de répondre sporadiquement et de manière très limitée à certaines urgences. C'est pourquoi, la FeBISP demande aux pouvoirs publics de limiter ou de supprimer, à terme, le recours systématique aux procédures d'appels à projets. En attendant, les appels à projets récurrents ne devraient plus se faire annuellement mais au minimum sur base trisannuelle. Quant aux appels à projets ponctuels, ils devraient être repensés afin d'éviter les effets négatifs qu'ils entraînent.

Enfin, sur le plan prospectif, les défis que pose la situation socioéconomique bruxelloise aux acteurs de l'insertion socioprofessionnelle nécessitent que les pouvoirs publics leur octroient des marges de manœuvre pour innover et mettre en place de nouveaux projets. Renforcer les possibilités de formations innovantes semble donc plus que jamais nécessaire. Cela passe évidemment par le soutien financier de ces projets innovants mais également par la mise en place d'un cadre administratif souple et adapté au caractère novateur de ces initiatives.

Un parcours d'insertion stimulé et valorisé

Puisque, dans les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle, les stagiaires en formation occupent une place réellement centrale, la valorisation des parcours d'insertion passe logiquement en premier lieu par la revalorisation du statut de ces stagiaires. A cet égard, l'indemnisation horaire est insuffisante. Si, à l'heure actuelle, le montant de cette indemnisation est de 1 euro (brut) par heure de formation suivie (montant en vigueur depuis sa mise en place), auquel il faut rajouter le remboursement des frais de transport entre le domicile et le centre de formation, ce montant devrait passer, au minimum, à 1,50 euro et être indexé sur base de l'indice santé.

A côté de cette revalorisation quantitative, il est également nécessaire d'augmenter les capacités d'accueil des enfants en bas âge pour les stagiaires en formation. Si les dispositifs actuels - la Maison d'enfants d'ACTIRIS et son réseau de crèches bruxelloises partenaires ou encore les crèches créées par certains OISP - ont le mérite d'exister, leur capacité effective d'accueil est encore trop limitée et les acteurs de terrain sont témoins au quotidien des effets négatifs que cette insuffisance entraîne. Comment en effet entamer et poursuivre une formation lorsqu'aucune solution de garde d'enfants n'est possible ?

Ensuite, le terme même de « parcours d'insertion » indique la possibilité de construction progressive. Certaines formations débouchent en effet naturellement sur d'autres,

qu'elles soient organisées en interne (au sein du même centre de formation) ou par d'autres opérateurs. C'est pourquoi la FeBISP demande aux pouvoirs publics de renforcer et de valoriser les possibilités de passerelles et de filières de formation. Cette valorisation peut se traduire aussi bien logistiquement (via une certaine souplesse administrative pour organiser ces filières et passerelles) que matériellement (via un financement des activités de coordination au sein des OISP pour développer leur construction).

C'est également pour faire pleinement droit à la notion même de parcours d'insertion qu'il est nécessaire de reconnaître et de valoriser les stages en insertion socioprofessionnelle. En effet, à tous les niveaux du parcours d'insertion, la confrontation aux réalités du monde du travail est indispensable. Et cette immersion rendue possible par le stage est le meilleur moyen pour permettre aux usagers d'appréhender le monde du travail et d'acquérir une expérience professionnelle. Cet outil qui favorise l'insertion socioprofessionnelle doit donc être étendu. La FeBISP revendique la possibilité d'organiser des stages à tous les niveaux du parcours ISP (ce n'est actuellement le cas que pour les formations qualifiantes) ainsi que des moyens financiers supplémentaires pour ce faire.

Enfin, dans un contexte socioéconomique difficile où il est d'autant plus essentiel pour le stagiaire en formation de pouvoir faire reconnaître ses compétences, la FeBISP souhaite que les stagiaires puissent faire certifier et valider leurs compétences. En l'absence de reconnaissance officielle des certificats remis aux stagiaires à la fin de leur formation, il est clair que faire certifier et pouvoir valoriser les compétences acquises constituent de réelles opportunités pour les travailleurs sans emploi. Que ce soit pour reprendre une formation ou des études, pour accéder à la fonction publique, ou encore, pour atteindre un niveau barémique supérieur lorsqu'ils (re)travailleront. Dans le cadre du travail de collaboration entre le Consortium de Validation des Compétences et le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ), la FeBISP est donc favorable à une véritable certification reconnue et adaptée aux usagers. Concrètement, il pourrait être envisagé, par exemple, que nos stagiaires ayant réussi une formation qualifiante dans un métier validé par le SFMQ puissent obtenir automatiquement une certification de leurs compétences (via un Titre de compétences délivré par le Consortium par exemple).

Une démarche pédagogique adaptée

Parce que l'utilisateur est au centre du dispositif d'insertion socioprofessionnelle et parce que, de ce fait, les démarches pédagogiques proposées occupent une place cardinale dans ce dispositif, il est essentiel que les pouvoirs publics respectent la liberté pédagogique et l'autonomie d'action



Stagiaires de l'ASBL CEFIG

des OISP. Si cette liberté est actuellement respectée, elle pourrait cependant être mise à mal par des politiques de formation professionnelle de plus en plus normées. Or, les acteurs de l'insertion, qui cherchent à s'adapter aux stagiaires et à leur environnement, ne peuvent pas travailler dans des moules préétablis trop contraignants. Le respect de cette liberté pédagogique et de cette autonomie méthodologique permettra donc aux acteurs de terrain de garder « l'approche globale de la personne » au cœur de leur travail. Ces pratiques pédagogiques devront être, en outre, reconnues et valorisées dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche référentielle.

Ensuite, pour des raisons de même ordre, il est également nécessaire de mieux valoriser la démarche d'éducation permanente effectuée dans le dispositif d'insertion socio-professionnelle. Confirmer cette dimension d'éducation permanente comme faisant partie intégrante du processus d'insertion permettrait aux stagiaires de s'approprier les outils d'une citoyenneté critique. Cette dimension devrait constituer un objectif politique et social aussi important que l'acquisition de compétences professionnelles, surtout pour des personnes trop souvent considérées comme en marge de la société. C'est pourquoi la FeBISP souhaite obtenir une meilleure reconnaissance et un financement de cette démarche d'éducation permanente afin d'avoir les moyens de concrétiser et de mieux développer cet axe important du travail d'insertion socio-professionnelle.

Enfin, la mise en place, dans la Région bruxelloise, de Centres de Référence professionnelle permet d'offrir un accès à des équipements de pointe aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs. La FeBISP demande donc que les OISP puissent avoir un accès plus facile aux Centres de Référence professionnelle. En outre, puisque ces derniers constituent des lieux stratégiques d'interface entre les acteurs de l'emploi et de la formation, il serait également souhaitable que des partenariats structurels avec les OISP puissent être reconnus et valorisés.

Un accompagnement des stagiaires accentué et amplifié

L'accompagnement socioprofessionnel des stagiaires est un élément crucial de la réussite des parcours d'insertion, de l'accueil jusqu'au suivi pour la recherche d'emploi. Or, l'augmentation du nombre de personnes faisant appel aux dispositifs d'insertion et l'aggravation des difficultés que rencontrent les usagers - liée sans aucun doute à la précarisation grandissante des couches les plus pauvres de la population - font que le besoin d'accompagnement individuel des usagers ne cesse de s'accroître. Si cet accompagnement a été reconnu et est en partie financé, il reste cependant des points à améliorer afin de pouvoir passer à une réelle politique d'accompagnement. Il faut notamment consolider la capacité d'accueil des OISP en augmentant le volume d'heures d'accompagnement et en finançant leur coût réel. La FeBISP plaide donc pour le renforcement de ces dispositifs d'accompagnement et la reconnaissance de leur nécessité croissante.

Ensuite, il semble nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, de valoriser le travail d'accueil effectué au sein des OISP. Si les personnes qui font appel aux acteurs de l'insertion sont de plus en plus nombreuses, beaucoup d'entre elles n'intégreront finalement pas le dispositif et seront (ré)orientées durant la phase d'accueil. Ce travail effectué avec ces candidats « refusés » peut être long et n'est pas valorisable auprès des pouvoirs publics. Or cette phase d'accueil est indispensable car elle constitue la porte d'entrée vers le dispositif d'insertion socio-professionnelle. C'est pourquoi la FeBISP demande que cette phase d'accueil des candidats (qu'ils soient retenus, (ré)orientés ou refusés) soit renforcée et correctement financée.

Ce renforcement doit également concerner les dispositifs d'orientation socio-professionnelle. Ces dispositifs sont en effet au cœur de tout le processus d'insertion et constituent pour certains OISP l'essence même de leurs activités. Tel est le cas des Missions Locales et de leurs modules de détermination (généraliste et ciblée). Ces modules, parce qu'ils portent leurs fruits et qu'ils font face à une demande sans cesse croissante, doivent donc encore être renforcés.

Enfin, plus généralement, l'aspect social du travail d'insertion doit être mieux reconnu, financé et pris en compte. En effet, l'insertion sociale et professionnelle étant de plus en plus pensée par les politiques dans une vision restreinte et utilitariste tenant uniquement compte du volet « emploi », l'aspect social semble donc souvent considéré comme accessoire. Or, cet aspect du travail d'insertion est non seulement indispensable pour mener à bien ce volet « emploi » (c'en est même une condition de possibilité essentielle) mais il constitue également et surtout un objectif à part entière.

Une économie qui bénéficie au plus grand nombre

→ Tatiana Vanessa Vial Grösser

la FeBISP veut développer une économie au service des citoyens : créer de l'emploi et former les demandeurs d'emploi bruxellois peu qualifiés ou sans emploi de longue durée, offrir des services aux Bruxellois et développer une activité économique en respectant les principes de l'économie sociale.

L'économie sociale ou l'empire du milieu

L'économie sociale est « un jugement de valeur contre les pratiques marchandes destructrices de la société, une prise de position forte en rupture avec le capitalisme »⁷. Les organisations de l'économie sociale se sont construites sur base d'une opposition aux deux géants de l'économie classique : le secteur privé et le secteur public. Il s'agit de construire au quotidien une alternative au modèle dominant :

- Non capitaliste : au sein de l'économie capitaliste, les bénéfices ou les surplus sont distribués aux investisseurs. A contrario, en économie sociale, les bénéfices sont affectés à l'activité et donc à ceux pour qui elle existe.
- Non étatique : les institutions étatiques sont sous l'autorité publique. A contrario, en économie sociale, les décisions sont souvent prises par l'Assemblée générale.

7 Christian Arnspenger, « Le « social » dans l'économie sociale. Pour une nouvelle radicalisation. » In la revue nouvelle janvier-février 2007/n°1-2.

Le Conseil wallon de l'économie sociale (CWES) a fait en 1990 une proposition qui a fait école et qui synthétise les deux approches : « L'économie sociale regroupe les activités économiques exercées par des sociétés principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

- Finalité de service aux membres et à la collectivité plutôt que de profit.
- Autonomie de gestion, obtenue notamment par une recherche de ressources (financières et humaines) et d'efficacité leur permettant d'assurer leur continuité et leur viabilité, et de ne pas dépendre exclusivement des pouvoirs publics.
- Processus de décision démocratique.
- Primauté du travail sur le capital dans la répartition des revenus ».

Nous demandons que la Région de Bruxelles-Capitale adopte une politique économique qui reconnaisse l'économie sociale dans sa dimension alternative, quelle que soit la finalité poursuivie. L'économie sociale pourrait devenir ainsi une compétence à part entière au sein de laquelle l'économie sociale d'insertion aurait une place particulière étant donné sa finalité de mise à l'emploi.

Mettre en œuvre une entreprise qui respecte les principes de l'économie sociale est particulièrement difficile, mais plus que nécessaire dans cette période de crise. C'est pourquoi il faut développer des outils et des mécanismes propres à l'économie sociale dans son sens le plus large et créer un réseau important d'entreprises s'inscrivant en économie sociale. Dans cette perspective, il faut renforcer les moyens humains et techniques de l'Administration régionale et de Brusoc et créer une cellule stable entièrement consacrée à l'économie sociale au sein de l'Administration régionale en lui donnant les moyens de travailler de manière transversale. Il faut également reconnaître de manière structurelle le travail des Agences-conseils et des Fédérations en économie sociale. Nous demandons également la création d'un centre de documentation et de statistiques de



ASBL Cannelle

l'économie sociale en lien avec l'Observatoire de l'économie sociale développé au départ de ConcertES.

Nous souhaitons surtout que la RBC développe, en concertation avec le secteur, une vision de l'économie sociale comme modèle de développement en y incluant l'économie sociale d'insertion.

L'économie sociale d'insertion

La spécificité de l'économie sociale d'insertion ne repose pas sur la création d'emplois (l'économie classique le fait également), mais sur un modèle complet d'économie sociale d'insertion. Il s'agit donc d'acteurs à but non lucratif qui s'impliquent concrètement dans un problème collectif régional : la remise à l'emploi de chômeurs peu qualifiés. Ils s'appuient sur une vision stratégique globale reposant sur une organisation du travail, une méthodologie, un public spécifique et un modèle économique.

Créer de l'emploi pour les personnes peu qualifiées

En Région de Bruxelles-Capitale, pour l'année 2012, les personnes peu qualifiées représentent près de 30% de la population active, alors que la moyenne nationale se situe à 14%. Au sein des chercheurs d'emploi bruxellois, elles représentent en 2011 plus de 85% (y compris les 37% de personnes dont les études ne sont pas reconnues).

C'est parce que le marché de l'emploi n'offrait pas suffisamment d'opportunités aux demandeurs d'emploi peu qualifiés et que les pouvoirs publics, parce qu'ils accompagnent le plus grand nombre, ne pouvaient pas prendre en charge l'accompagnement de tous les travailleurs sans emploi, que l'économie sociale d'insertion (ESI) a vu le jour.

Ces organismes offrent ainsi des emplois pour ceux et celles qui ont peu de perspectives d'emploi dans l'économie classique, essentiellement les personnes peu qualifiées ou sans emploi de longue durée. Les aides à l'emploi mises à disposition de l'économie sociale sont essentiellement destinées à des catégories administratives : chercheurs d'emploi ou allocataires sociaux. Si les structures s'adressent principalement aux personnes issues de ces catégories, elles souhaitent également pouvoir accueillir, dans une certaine mesure, des hommes et des femmes qui en sont exclus, mais qui doivent faire face à des difficultés majeures en matière d'emploi : femmes rentrantes, sanctionné(e)s du chômage, personnes sans aucun revenu, ex-détenus, primo-arrivants, etc. Nous souhaitons une définition du public-cible souple et en accord avec les réalités du terrain. Le financement doit également permettre d'engager le plus de personnes possible, l'économie sociale d'insertion



devant devenir un partenaire à part entière au sein des politiques bruxelloises.

Développer l'emploi pour les personnes peu qualifiées

Désireux d'apporter une solution au chômage structurel bruxellois, ces organismes font du travail une priorité. Il peut s'agir :

1. D'emplois de transition : destinés à donner une expérience professionnelle aux travailleurs du public-cible afin qu'ils trouvent plus facilement un emploi dans le marché classique.
2. D'emplois durables : destinés à offrir un travail stable au sein même de la structure d'ESI.

Force est de constater que les soutiens pour l'économie sociale d'insertion dans notre Région, ciblent principalement le développement d'emplois de transition. Ce positionnement n'est pas la volonté du secteur de l'économie sociale d'insertion qui veut également développer des emplois durables pour les personnes peu qualifiées. Dans le contexte de chômage structurel et le manque de politique de création d'emplois à Bruxelles et ailleurs, il est contre-productif de limiter l'ESI à de la transition. Au contraire, il faut élargir le secteur et lui laisser la possibilité de pérenniser des emplois. Cette alternative n'est viable qu'en intégrant les marchés solvables. C'est pourquoi, il est nécessaire de construire un modèle économique harmonieux.

Ainsi, nous demandons de revoir la politique d'économie sociale d'insertion afin d'intégrer ces différentes possibilités et permettre le développement de modèles différents, répondant tant à des besoins économiques que sociaux.

Former les personnes peu qualifiées

En plus de créer des emplois, ces structures ont surtout un objectif de formation pour les travailleurs. Elles ont ainsi développé des méthodologies adéquates pour ce public spécifique. L'emploi est d'ailleurs conçu comme un support pédagogique primordial au bon déroulement de la formation. Grâce à l'acquisition d'une expérience professionnelle et d'une formation professionnelle, les travailleurs sont mieux armés pour retrouver un travail auprès d'un employeur classique.

Dans ce cadre, nous souhaitons un investissement dans l'encadrement des travailleurs du public-cible. La formation de ces travailleurs est primordiale pour que leur insertion se fasse harmonieusement au sein du marché classique. De plus, ces personnes devant être formées durant leur temps de travail, les entreprises d'insertion ne sont pas aussi productives que les entreprises classiques. C'est pourquoi nous demandons aussi que cette perte de productivité soit reconnue et compensée. Enfin, il serait aussi intéressant de créer des plates-formes de remise à l'emploi en partenariat avec les entreprises privées afin de faciliter l'accès aux offres dans l'économie classique. Cela permettrait à la fois de valoriser rapidement les compétences acquises, tout en luttant contre la discrimination dont les travailleurs du public-cible sont trop souvent victimes, et de permettre une transition rapide.

Modèle économique alternatif et services aux Bruxellois

Certaines structures ont décidé de développer des services uniquement pour un public précarisé, continuant ainsi à assumer des responsabilités de l'Etat que celui-ci ne parvenait pas à assumer entièrement. Elles offrent donc des services aux Bruxellois, en particulier aux personnes les plus démunies. Dans ce cadre, elles font partie du secteur non marchand et en appliquent les conditions de travail.

Par contre, d'autres structures, toujours dans un souci pédagogique, ont développé des services auprès d'une clientèle plus aisée. De ce fait, elles ne s'inscrivent plus entièrement dans le secteur non marchand et ont donc souvent développé des méthodes de gestion se rapprochant des entreprises classiques tout en gardant une finalité sociale pour leurs travailleurs public-cible : formation et/ou emploi durable.



Le développement de services de proximité est essentiel à Bruxelles et ailleurs pour créer des secteurs d'emplois non délocalisables et répondre aux besoins de la population (vieillesse de la population, garde d'enfants, etc.). Cependant, il faut rester vigilant. Premièrement, l'activité de services est très sensible au contexte socio-économique. Ces « marchés » nécessiteront sans doute l'intervention de l'Etat afin de les rendre financièrement viables. Dans ce cadre, nous demandons que les entreprises, qui bénéficient du soutien de l'Etat, respectent certaines conditions comme engager un quota minimum de chômeurs bruxellois ou d'allocataires sociaux, offrir un travail de qualité, engager un quota minimum de personnes peu qualifiées, former les travailleurs et respecter les principes de l'économie sociale. Bien entendu, il faut que le respect de ces conditions puisse être contrôlé. C'est d'ailleurs ce que nous défendons pour les titres-services. Deuxièmement, il ne faut pas limiter l'économie sociale ou l'économie sociale d'insertion à ces secteurs. L'économie sociale et l'économie sociale d'insertion doivent également pouvoir développer des activités dans d'autres domaines comme la construction et même l'industrie.

Créer de nouveaux marchés dont l'emploi est non délocalisable est insuffisant, il faut aussi défendre les emplois présents dans tous les secteurs économiques sans baisser les conditions de travail. Il faut donc que les politiques prennent des mesures pour lutter contre la délocalisation de ces emplois. Sans cela, les nouveaux marchés ne feront que combler partiellement les emplois perdus par les autres. Enfin, il ne faut pas non plus cantonner l'économie sociale ou l'économie sociale d'insertion au développement de nouveaux marchés qui, dès qu'ils seraient rentables, seraient remis dans les mains de l'économie classique. L'économie sociale et l'économie sociale d'insertion doivent pouvoir tirer profit des marchés qu'ils ont eux-mêmes créés.

2014/2018, une période clé pour l'avenir de la Région et pour celui de tous ses habitants ?

Au travers de ce dossier, nous vous avons emmenés au cœur de nos préoccupations et de nos revendications pour les prochaines années concernant les politiques d'accompagnement, de formation et d'insertion par le travail des travailleurs sans emploi.

La dernière partie du dossier était consacrée à la place de l'économie sociale (d'insertion) et donc à l'emploi. Nous aurions pu en faire la première partie : une économie au service de ses citoyens, des emplois de qualité, en nombre suffisant et accessibles aux compétences des demandeurs d'emploi devraient être la partie centrale et essentielle des questionnements sur le développement de la Région. Sans des changements significatifs pour tendre vers ces objectifs, la Région et tous ses acteurs publics, privés ou associatifs ne feront qu'agir à la marge, avec des effets insuffisants ou pire, en maintenant une partie significative de la population bruxelloise dans une pauvreté inacceptable au cœur d'une des villes les plus riches d'Europe !

Ce dossier est la première étape de la campagne de sensibilisation que nous allons mener durant les premiers mois de l'année 2014. Au vu de l'importance de ces élections, notre Fédération a pour ambition de susciter, sur ces questions, le débat le plus large possible tant auprès des partis politiques et de leurs candidats que des citoyens. Nous publierons bientôt notre mémorandum, dont nous assurerons une diffusion la plus large possible. Nous organiserons aussi plusieurs débats publics pour porter nos propositions et les confronter avec celles des candidats prêts à assurer des responsabilités au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.

Nous pensons en effet que les questions d'emploi, d'accompagnement et de formation se doivent d'être au cœur de la campagne électorale qui commencera bientôt. Et qu'au-delà des élections, les politiques qui seront mises en œuvre pour la prochaine législature se devront d'être déterminantes pour qu'un tiers des habitants bruxellois ne reste pas exclu de la prospérité de la capitale de l'Europe.